



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-11-2025 /

Dossier complet le : 19-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009544/KK P

1 Intitulé du projet

Operation Fosse Pate, Fontenay-le-Fleury

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CITALLIA

Raison sociale

CITALLIA

N° SIRET

91031431900013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

DUFournier

Prénom(s)

Elise

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Operation d'amenagement mixte sur le site Fosse Pate a Fontenay-le-Fleury portant sur la transformation d'une zone d'activites en quartier residentiel et la requalification d'une zone agricole en une lisiere agroforestiere/agroludique. Le porteur de projet est la SPL CITALLIA dont la commune est actionnaire. L'operation se situe dans le perimetre du site classe de la Plaine de Versailles. Travaux prevus : - Sur la zone d'activites : demolition de batiments a usage commercial (activite logistique, commerce de detail, activites artisanales/EICP, bureaux) et deux batiment residentiels. Ces activites seront relocalisees. Demolition des dalles betons, depollution des sols, terrassement, renaturation et de mise a ciel ouvert du ru de l'Oisemont. - Sur la zone agricole : le terrain n'est pas construit, pas de demolitions prevues. Les travaux a realiser concernent exclusivement des interventions legeres dont la nature exacte n'est pas encore arretee. Ils seront definis a l'issue des etudes de sols et des inspections techniques des reseaux existants (electricite, eau, etc) permettant de preciser les interventions necessaires.

4.2 Objectifs du projet

Requalification d'une entree de ville aujourd'hui marquee par une zone d'activites fortement degradee et peu attractive : - Repondre a un besoin local de logements et de services : construction d'environ 358 logements neufs pour une surface de plancher de 23 350m² et proposer une programmation economique, de services et de commerces de 1 850m². - Ameliorer la qualite urbaine et paysagere du site : demolitions, mise a ciel ouvert du ru de l'Oisemont, l'amenagement d'espaces verts et la plantation de nombreux arbres et vegetaux - Requalifier et apaiser le troncon de la RD11 situe entre la zone d'activite et la zone agricole - Retravailler la couture avec le tissu urbain existant, creer un lien entre : pavillonnaire, commercial et agricole - Transformer un patrimoine vert qui represente un potentiel agronomique a valoriser : - Creer un parc periurbain sur 1,5ha et des jardins partages et activites agricoles. Conserver partiellement l'activite agricole. - Prevenir les depots sauvages et les squats.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

3 phases de travaux sur la zone d'activité (2028 a 2032) : => Phase 1 lots 6 et 7 (travaux 2028-2030) : - Demolition, depollution, terrassement (2028) : demolition et demantelement des locaux et infrastructures, depollutions cibles si necessaires selon les nouvelles etudes qui seront realisees, terrassements et remaniements de terrain pour implantation des ilots residentiels et espaces publics. - Travaux VRD (2029-2030) : Travaux hydrauliques pour mise a ciel ouvert et renaturation du ru (fouille, recalibrage, creation d'espaces humides locaux selon faisabilite), amenagements des reseaux et voiries (requalification des voiries, eaux pluviales, assainissement, electricite, telecom, etc.), restauration de la biodiversite par la desartificialisation d'a minima 30% du site. - Travaux lots prives (2028-2030) : construction de 358 logements et 1850m² d'activite tertiaire. => Phase 2 lots 1-2 et 3 (travaux 2029-2030) : Demolitions, depollution et terrassement (2029), travaux de construction (2029-2030), travaux d'espaces publics (2030) => Phase 3 lots 4 et 5 (travaux 2031-2032) : Demolitions, depollution et terrassement (2029), travaux de construction (2030-2032), travaux espaces publics (2032) Sur la zone agricole (2030-2031) : Selon les nouvelles etudes qui seront realisees : depollution des sols, reutilisation ou creation de reseaux eau/electricite, creation de perimetres d'agriculture urbaine.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation : - Habitat residentiel (358 logements) et commerces/services et activites (1 850 m²), - Programmation mixte les lots prives (68% de lgts libres, 32% de lgts sociaux et intermediaire), - Il est envisage la programmation d'un tiers lieu en rez-de-chaussee d'un des lots, - Conception bioclimatique des batiments, - Souhait de la ville de trouver des solutions pour valoriser les ressources locales et reduire l'impact carbone en phase chantier et apres la livraison. - Gestion des espaces publics et entretien des amenagements paysagers par la ville une fois le site remis en gestion. Sur la zone agricole : ambition d'une programmation respectueuse de la biodiversite, adaptee aux especes locales et en lien avec le tissu agricole proche. Demantelement/fin de vie : non programme a horizon court ou moyen terme ; principes generaux de gestion durable et reversibilite integree au projet (approche HQE / autres labels a definir).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de creation et de realisation de ZAC, loi sur l'eau, archeologie preventive; Permis pour les operations de construction. Revision 2025 PLU (OAP et plan masse projet) : Bilan concertation citoyenne annexe et avis MRae sur le PLU annexe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale de l'opération : Superficie de la zone d'activité : Superficie de la zone agricole à acquérir Superficie du parc périurbain : Programmation logements : 358 lgts Programmation tertiaire	(6,9 , ha) (2,5 , ha) (4,4, ha) (1,5 , ha) (23350, m² SDP) (1850, m² SDP)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme modifié approuvé en Conseil Municipal du 22 mai 2025 - OAP
Fosse-Pate annexée. Zonage : Zone Agricole (A) - Zone d'activité (UR4)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe a proximite de ZNIEFF - Type 2 : Foret de Bois-d'Arcy ; Foret Domaniale de Versailles - Type 1 : Bois de Gaze, Bassin ouest de la Croix Bonnet, Etang de St-Quentin Localisation precise : voir annexes.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet se situe dans le département des Yvelines couvert par un Plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'Etat (4e échéance, 2024-2029).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	L'opération se situe dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques (Direction du patrimoine cinématographique, située sur la commune du Bois d'Arcy). Localisation précise : voir annexe.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les études réalisées sur la zone d'activité ont conclu à l'absence de zone humide. Pas d'étude menée sur la Zone agricole : classée C par la DRIEAT pour laquelle soit il manque des informations soit des données indiquent une faible probabilité de présence de zones humides. Voir en annexe les ZH répertoriées à proximité du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun ICPE n'est recensé à proximité dans un rayon de 200m du projet. - Ex-BASOL : aucun site pollué n'est recensé sur la commune. - CASIAS : un seul site référencé à 200m du projet. Ce site ne représente pas une source potentielle de pollution vis-à-vis du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est présent dans un périmètre de captage mais dans un contexte de vulnérabilité faible à moyen, du fait du faible taux d'infiltration du site et donc de la relative protection de la nappe.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A proximite : Presence a 3km de la ZPS des Etangs de Saint Quentin (voir annexe)
D'un site classé ?	☒	☐	La zone agricole se situe dans le perimetre du site classe de la Plaine de Versailles - IDF (AC2). Voir annexe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	- En phase chantier : rabattement de nappe - En phase exploitation : Pas de pompage. Des etudes seront realisees dans le cadre du DLE pour connaitre la necessite de drainages.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Reemploi in situ des materiaux issus des demolitions conformement a la charte chantier vert. Les materiaux non reutilisables seront evacues hors site. Suivi des terres : gestion en deblai/remblai sur site ou a proximite. Suivi : etablissement de BSD et diagnostic PEMD.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Importation de materiaux sur site pour les travaux de construction (betons...) et d'espaces publics. Certains materiaux issus des demolitions seront reutilises conformement a la charte chantier vert
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Ouvrage AEP et d'assainissement partiellement existant, maillage a realiser dans le cadre du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	- Zone d'activite : peu susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations ou destructions notables de la biodiversite (l'etude faune fore decrit : especes communes de milieux urbains, pas d'espece protegee ou remarquable, aucune zone humide). - Zone agricole : aucune expertise naturaliste n'y a encore ete realisee. Abandon depuis quelques annees et position en lisiere de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site situe a 3km de la ZPS des etangs de Saint Quentin. Cette zone concerne cependant des milieux tres differents de ceux sur l'emprise du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de consommation nette d'espaces naturels ou forestiers. Le projet limite la consommation d'espace agricole a la seule parcelle agricole. Sur la zone agricole, le projet prévoit la realisation d'un parc agro-ludique dont les aménagements restent a definir. Sur la zone d'activite, un bilan des zones a desimpermeabiliser seront realisees avec la maitrise
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Adaptation de la circulation par le report du trafic en peripherie du quartier : coeur d'ilot dedie aux pietons et cyclistes et entrees de parking privies localisees en peripherie du quartier. Parking privies en sous sol des lots. Apaisement de la RD11 : elargissement du trottoir et creation d'une traversee pietonne. Travaux d'adaptation du Chemin du Lavoir. Creation de places de parking le long des voies. Des etudes seront realisees pour evaluer et
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Temporairement et localisee a la phase de chantier. Charte chantier vert : mise en oeuvre de mesures de reduction. Exploitation : comparables a celles d'un quartier residentiel classique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Requalification et apaisement de la RD11 dans le cadre de l'operation d'aménagement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Temporairement et localisee a la phase de chantier (demolition et terrassement, sans effet notable sur les constructions voisines, respect charte chantier vert). Pas de vibration en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Uniquement en phase exploitation principalement liee a l'eclairage public des voiries et espaces publics du futur quartier. Installations concues selon les principes de sobriete lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les methodes de demolitions des batiments et des dalles sont adaptees pour reduire les nuisances et projections de matieres dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Realisation d'un reseau dediees a l'acheminement des eaux usees vers une station de traitement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Dechets inertes : betons, gravats, terres excavees (valorises ou evacues vers filieres agreees) - Dechets non dangereux : bois, plastiques, metaux, emballages de chantier (tries et recycles selon la reglementation) - Dechets dangereux (faible volume) : huiles, solvants, dechets de maintenance (geres par une entreprises specialisees), amiante et plomb traites lors des demolitions
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Interet paysager et ecologique du projet : mise a ciel ouvert du ru et parc agro-ludique, travail des batiments en terrasses pour accompagner la transition avec le tissu pavillonnaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Zone d'activite : l'usage reste urbain, transforme en un quartier mixte (logements, activites, espaces publics). Zone agricole : evolution d'un usage agricole vers un usage recreatif et ecologique tout en preservant la vocation naturelle du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

1. Les incidences du projet Fosse Pate sont susceptibles d'etre cumulees avec celles du projet d'equipement cultuel « mosquee eco-responsable » situe au 5 Chemin du Lavoir. Les deux projet sont a proximite geographique immediates l'un de l'autre et de nature complementaire (transformation de sol, impermeabilisation, flux de personnes, gestion des eaux pluviales, vegetalisation), L'addition des impacts est a considerer. 2. Requalification de la RD11 (Av. de la Republique) et du Chemin du Lavoir dans un but d'apaisement de la circulation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

ZA (2,5 ha) : d'après les études menées, l'opération présente peu d'intérêt écologiques. La forte artificialisation limite la biodiversité et les enjeux associés. Cette faible diversité se concentre principalement sur le bassin de régulation qui est le seul élément du site qui présente des habitats en partie naturels. Aucune zone humide n'est présente sur le site. Quelques risques physiques sont identifiés : aléa de retrait et gonflement des argiles et remontes de nappe. Le site est présent dans un périmètre de captage mais dans un contexte de vulnérabilité faible à moyen, du fait du faible taux d'infiltration du site et donc de la relative protection de la nappe. Zone agricole (4,4 ha) : l'absence d'études empêche aujourd'hui d'écarter la possibilité d'enjeux écologiques.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : le parti d'aménagement privilégie le reinvestissement d'un terrain artificialisé et a faible intérêt écologique ainsi que la requalification d'une zone agricole sans extension sur des milieux naturels et forestiers. Des études sont à réaliser sur la zone agricole concernant les zones humides et l'inventaire faune flore pour déployer des mesures d'évitement adaptées. Mesures de réduction : renforcement de la trame verte locale, gestion différenciée des espaces verts, maîtrise de la poussière et du bruit en phase chantier, démolition et probable dépollution de la zone d'activité, mise à ciel ouvert et renaturation du ru. Mesures compensatoires : Le diagnostic sur la zone d'activité ayant conclu à l'absence d'impact résiduel notable sur des habitats naturels ou espèces protégées, aucune mesure compensatoire spécifique n'est requise hormis celles déjà prévues (sur la renaturation du ru, désartificialisation). Des études sont à réaliser sur la zone agricole concernant les zones humides et l'inventaire faune flore pour déployer des mesures compensatoires adaptées. Scénario retenu : réaménagement des emprises existantes, renforcement des espaces végétalisés, gestion douce des eaux et réduction des surfaces artificialisées. Conclusion : Ces mesures garantissent que le projet ne générera pas d'impact résiduel notable sur l'environnement ni sur la santé humaine. Le site, déjà urbanisé, sera au contraire renaturé et écologiquement valorisé par le projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour la ZA (2,5 ha) : l'opération ne présente pas d'enjeux écologiques notables susceptibles d'entraîner des incidences environnementales majeures. Le site est fortement artificialisé (majoritairement bâti, dalles béton) et les inventaires réalisés n'ont pas mis en évidence d'espèces protégées ni d'habitats patrimoniaux. Pour la zone agricole (4,4 ha) : les études nécessaires seront réalisées afin d'éviter, réduire et compenser de manière optimale les espèces sensibles rencontrées le cas échéant. Nous proposons que l'Autorité Environnementale apprécie la recevabilité d'un cas par cas en considérant que la partie artificialisée (ZA) peut être dispensée d'étude d'impact systématique et que la portion agricole nécessite des investigations complémentaires.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **DUFOURNIER**

Prénom Elise

Qualité du signataire Directrice Generale Adjointe - CITALLIA

À Nanterre

Fait le 26-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)